

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil Municipal

séance du 21 OCTOBRE 2010

Conseillers en exercice :	33
présents :	23
pouvoirs :	8
votants :	31
abstentions :	0
voix pour :	31
voix contre :	0

Aujourd'hui jeudi 21 octobre 2010 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 15 octobre 2010, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – Mme Nathalie LACROIX – M. Jean-François HEROUARD – Melle Marianne REYNAUD – Mme Michelle LE FLOCH – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – M. Romuald CARRY – M. Claude GUINET – M. Bernard CHAMBAUDRY – Mme Maud POURQUIER – Mme Marie-Paule ANCELIN – Mme Marie-Laure CANO – M. Simon CLAVURIER – Mme Annie-Claude POIRAT – Mme Dominique CHARMENSAT – M. Jean-François VALEGEAS – M. Gérard DELIGNE – M. Jérôme MOUHOT – Mme Emilie RICHAUD – M. Noël BELLIOU – M. Michel JAYAT – Mme Maryvonne LAURENT –

ETAIENT EXCUSEES

M. Patrick SEDLACEK donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS – M. Serge LEBRETON donne pouvoir à M. Simon CLAVURIER – Mme Sylvie MAMET donne pouvoir à Mme Marie-Paule ANCELIN – M. Gilles LE MOINE donne pouvoir à M. Bernard CHAMBAUDRY – Mme Adjoua KOUAME donne pouvoir à M. Jean-François VALEGEAS – M. Jean-Marie MASSON donne pouvoir à Mme Michelle LE FLOCH – M. Patrick BOMPOINT donne pouvoir à Mme Nathalie LACROIX – Mme Jeanine PROVOST donne pouvoir à M. Michel JAYAT –

ETAIENT ABSENTES

Melle Brigitte BONNEAU – Mme Dominique HALLEY –

Melle Marianne REYNAUD est nommée secrétaire de séance.

AVENANT N°1 A LA CONVENTION FINANCIERE AVEC LE CAMIC	N°156
---	--------------

Dans le cadre de la remise des médailles et départs à la retraite, la Ville et le CAMIC sont convenus de procéder à la modification du contenu de la convention approuvée en février dernier, dans les conditions suivantes :

- le financement des médailles remises en 2010 s'élève à un montant de 4 431 € ;
- le financement des gratifications liées aux départs en retraites intervenues entre janvier et novembre 2010 s'élève à un montant de 1 888 €.

Le montant de la subvention spécifiée pour ces gratifications au bénéfice du CAMIC s'établit donc à ce jour de 6 331 € (y compris 12 € de frais d'envoi) compte tenu de l'ensemble de ces éléments, ce qui porte le montant global attribué au CAMIC pour l'exercice 2010 à 86 881 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention financière.
Les crédits nécessaires sont prévus dans la décision modificative n°6.

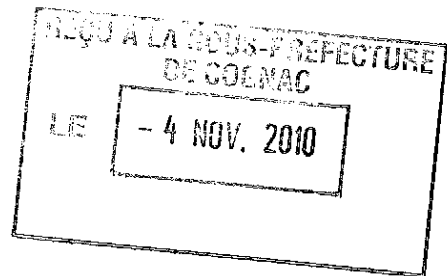
FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Michel Gourinchas
Michel GOURINCHAS



projet



**AVENANT N° 1 A LA
CONVENTION FINANCIERE
pour l'exercice 2010 passée avec
le Comité des Agents Municipaux de Cognac (C.A.M.I.C.)**

ENTRE :

la Ville de Cognac, représentée par Monsieur Michel GOURINCHAS, dûment autorisé par délibération du 21 octobre 2010,

ET

l'association dénommée Comité des Agents Municipaux de Cognac (C.A.M.I.C.), association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège est situé 4 rue Sainte Barbe à Cognac, représentée par son Président, Monsieur Christian LE LAIN, agissant pour le compte de cette association et mandaté à cet effet par le Conseil d'Administration,

VU la convention financière pour l'exercice 2010 en date du 8 mars 2010 (délibération du 25 février 2010) passée avec l'association Comité des Œuvres Sociales de Cognac,

IL EST MODIFIE CE QUI SUIT

Article 1^{er}

Dans le cadre de la remise des médailles et départs à la retraite la Ville et le CAMIC sont convenus de procéder à la modification du contenu de la convention approuvée en mars dernier, dans les conditions suivantes :

- le financement des médailles remises en 2010 s'élève à un montant de 4 431 € ;
- le financement des gratifications liées aux départs en retraites intervenues entre janvier et novembre 2010 s'élève à un montant de 1 888 €.

Le montant de la subvention spécifiée pour ces gratifications au bénéfice du CAMIC s'établit donc à ce jour à 6 331 € (y compris 12€ de frais d'envoi) compte tenu de l'ensemble de ces éléments.

Le montant total attribué à l'Association CAMIC pour l'exercice 2010 est donc porté à 86 881 €.

Fait à Cognac, le

Pour l'association
Comité des Agents Municipaux de Cognac
Le Président,

Le Maire,

Christian LE LAIN

Michel GOURINCHAS

